

AU SUJET DU TRAITÉ
DES
MONNAIES MUSULMANES DE MAKRIZI⁽¹⁾

PAR
E. MINOST.

L'historien Makrizi a composé à une époque qu'on peut fixer avec certitude entre 818 et 824 (1415-1420) un *Traité des Monnaies musulmanes* dont quelques pages sont spécialement consacrées aux monnaies d'Égypte.

Cet ouvrage est bien connu et a été traduit et commenté par Silvestre de Sacy⁽²⁾.

Dans sa courte préface, le célèbre orientaliste a écrit deux phrases qui ont attiré mon attention :

« Ce petit traité des monnaies arabes n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer : peut-être même renferme-t-il quelques inexactitudes » ; et « on remarquera sans doute avec plaisir, en lisant cet écrit, que Makrizi avait des idées plus justes sur les vrais principes monétaires que beaucoup de nos contemporains ».

J'entrepris donc la lecture du traité de Makrizi, d'abord avec la pensée que je pourrais peut-être y découvrir quelques inexactitudes pressenties par Silvestre de Sacy ; ensuite avec l'espoir d'y trouver des enseignements qui, s'ils étaient déjà précieux pour les économistes qui venaient d'assister au régime des assignats, doivent l'être également pour les théoriciens d'après-guerre.

⁽¹⁾ Communication présentée en séance du 7 décembre 1936.

⁽²⁾ En 1796 dans le *Magasin encyclopédique*. Le travail de S. de Sacy a été réimprimé en 1905 dans la *Bibliothèque des Arabisants Français*, publications de l'*Institut français d'Archéologie orientale*, Silvestre de Sacy, t. I (1905).

Mes observations ne porteront que sur les pages consacrées aux monnaies d'Égypte, c'est-à-dire sur la période qui s'étend du règne d'Ibn Touloun (254 à 270) ⁽¹⁾ jusqu'au règne de Malik Mouayyad Chaik (815-824) règne sous lequel Makrizi écrivit son traité.

J'abordai Makrizi en économiste profane en matière d'histoire arabe; il ne pouvait s'agir pour moi que de relever les points qui m'intrigueraient ou qui choqueraient mes conceptions monétaires.

Je me heurtai d'abord à une difficulté que je n'ignorais pas ⁽²⁾, mais qu'on ne saurait surestimer : celle de la métrologie arabe.

En possession du travail de Sauvaire ⁽³⁾, du chapitre et des tableaux de Don Vazquez Queipo ⁽⁴⁾ sur le système arabe et d'une étude de Van Genep ⁽⁵⁾ sur le Ducat vénitien en Égypte, je compris qu'on ne pouvait prétendre apporter de contribution utile à ce sujet aride qu'après y avoir consacré de longues années d'étude. Je me suis dérobé à l'obstacle.

Un autre champ s'ouvrait à moi : celui des phénomènes monétaires signalés par Makrizi, envisagés sous leur aspect économique.

Mon entreprise, si elle pouvait réussir, offrirait un triple intérêt :

1° Aux économistes, elle pourrait apparaître comme une contribution à l'histoire des phénomènes monétaires assez peu connus du moyen âge en Orient;

2° Aux arabisants, elle pourrait peut-être indiquer des problèmes susceptibles d'orienter leurs recherches, ou d'en provoquer;

3° Pour les arabisants aussi, elle pourrait contribuer à la détermination de la valeur de l'œuvre de Makrizi.

⁽¹⁾ Sur la période antérieure Makrizi se borne à dire que «le type monétaire (de l'Égypte) fut constamment celui des Khalifes». Cela n'est pas en contradiction avec le fait que des pièces aient été au cours de cette période frappées au Caire. Lavoix relève les frappes suivantes : 133 H. (au début des Abbassides); 181 H. (sous Haroun el-Rachid); 199 H. 200-201, etc., sous Meimoun.

⁽²⁾ Je remercie tout particulièrement M. Jungfleisch, membre correspondant de l'Institut, dont l'érudition et l'obligeance m'ont été d'un grand secours.

⁽³⁾ *Matériaux pour servir à l'histoire de la Numismatique et de la Métrologie musulmane* (1882). Extrait du *Journal asiatique*.

⁽⁴⁾ *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples* (1859).

⁽⁵⁾ *Le Ducat Vénitien en Égypte. Revue Numismatique* (1897).

Était-il toutefois légitime d'envisager sous cet angle de l'histoire financière et de l'économie politique le *Traité des Monnaies* de Makrizi? Un auteur peut fort bien écrire un *Traité des Monnaies* en s'attachant uniquement à l'histoire de la frappe et à la description des monnaies émises; il peut se borner à la numismatique et à la métrologie. Mais, visiblement, Makrizi avait une plus grande ambition en écrivant son *Traité* : le rappel de faits historiques, les jugements qu'il porte sur certaines mesures monétaires le rendent justiciable de la critique économique. Aussi bien Makrizi devait-il avoir une compétence particulière en cette matière et une sorte de goût pour ces questions puisque nous connaissons de lui, non seulement ce *Traité des Monnaies* mais encore un *Traité des poids et mesures légales des Musulmans* et un *Traité des Famines* c'est-à-dire un *Traité des crises économiques*.

On a donc le droit de regretter que le *Traité des Monnaies* laisse bien souvent dans l'ombre des explications fondamentales, ou ne donne pas d'explications satisfaisantes des faits exposés.

J'entends bien qu'il ne faut pas perdre de vue que la période étudiée par Makrizi s'étend sur plus de cinq siècles, et que la documentation que l'historien nous apporte ne pouvait pas être de première main.

J'entends bien aussi qu'il serait déraisonnable de reprocher à un auteur du xv^e siècle de n'avoir pas répondu par avance aux questions qu'un économiste du xx^e peut être amené à se poser, en fonction de nos conceptions contemporaines de la monnaie.

Mais il est évident aussi que de tout temps, la compréhension des phénomènes monétaires a impliqué la connaissance de certains faits fondamentaux, économiques ou politiques.

Or, s'il faut bien se garder de dire que Makrizi a méconnu cette interdépendance, on peut regretter qu'écrivant un *Traité Monétaire*, il n'ait pas songé à mettre au service de son exposé la somme de ses connaissances historiques.

Et pourtant, la période décrite forme à elle seule un cycle grandiose — et d'ailleurs rétrograde — de l'évolution des monnaies. Partant de l'âge de l'or avec Ibn Touloun, passant par l'âge de l'argent avec Saladin, elle aboutit avec Barkouk, à l'âge du bronze.

Cette évolution, qu'on n'arrive d'ailleurs à discerner qu'avec quelque

effort dans le texte de Makrizi, aurait dû amener l'auteur à tâcher, pour lui-même et pour la postérité, d'en éclaircir les causes et les conditions.

Je ne puis avoir la prétention de combler cette lacune. Mais je puis signaler quelques problèmes soulevés par le texte de Makrizi, et que des travaux d'arabisants aideront peut-être à résoudre :

1° La première grande question me paraît être celle de l'approvisionnement en métal précieux. D'où venait l'or, d'où venait l'argent? (Pour le cuivre, Makrizi nous expliquera lui-même le procédé par lequel les Francs l'introduisirent dans la circulation). Et corrélativement où allait l'or, où allait l'argent quand, temporairement ou à titre définitif, ils disparaissaient de la circulation?

Y avait-il production locale, et dans quelle mesure? Wiet⁽¹⁾ nous apprend qu'à l'époque d'Ibn Touloun, des aventuriers⁽²⁾ exploitaient une mine d'or située à quinze jours au sud d'Assouan — et suppose que «c'était elle qui contribuait à alimenter les hôtels des monnaies qui se trouvaient à Fostat, au Caire, à Alexandrie et à Kous».

Je dois à l'obligeance de M. Wiet qui a bien voulu me communiquer les bonnes feuilles d'une traduction de Ya'koubi⁽³⁾, de pouvoir donner par anticipation quelques précisions sur ce point important. Il y avait, sous les Toulounides, deux centres de production, tous deux dans le désert arabe : l'un à la hauteur de Kift; Ya'koubi cite sept noms de lieux où se trouvaient des mines d'or; l'autre où l'on accédait en partant d'Assouan, et qui paraît avoir été encore plus important. Il semble qu'une très grande activité régnait dans ces régions désertiques. «Le Wadi 'Allaki» (centre d'Assouan), écrit Ya'koubi, «est comme une immense ville, très peuplée de toutes sortes d'individus, Arabes et non Arabes, tous chercheurs de trésors. Les habitants boivent de l'eau des puits creusés dans la vallée du

⁽¹⁾ HAUTECOEUR et WIET, *Les mosquées du Caire*, 1932. — J'ai largement utilisé l'esquisse de l'histoire de la période arabe en Égypte faite par Wiet dans cet ouvrage.

⁽²⁾ Pour voir combien ce mot employé par Wiet est justifié, se reporter aux *Mémoires géogr. et hist.* de QUATREMÈRE, 1811, t. II, p. 59 où on trouvera, d'après Makrizi d'ailleurs, la biographie étonnante d'Abou Abder Rahman el Omary.

⁽³⁾ *Le Livre des Pays*, à paraître à l'Institut français d'Archéologie orientale.

Wadi 'Allaki. . . . les habitants commerçants ou non ont à leur service des esclaves nègres qui travaillent à l'exploitation de ces mines. Les pépites d'or se présentent comme du sulfure d'arsenic, puis on les met en barres».

Il serait bien intéressant de savoir combien de temps cette exploitation des mines d'or a pu se poursuivre.

Peut-être aussi y avait-il production locale, en ce sens que des trésors accumulés depuis la plus haute antiquité étaient quelquefois mis à jour et venaient alimenter la circulation. Makrizi lui-même nous révèle incidemment dans son *Traité* l'existence de chercheurs de trésors, à l'occasion d'une anecdote sur Ibn Touloun.

2° Il faudrait tenir compte ensuite de ce que nous appellerions la balance commerciale de l'Égypte. Nous savons — encore par une anecdote de Makrizi — que la circulation de l'or en Égypte, était alimentée autrefois par les pièces byzantines qui servaient à régler les envois de papier et de broderies des artisans grecs établis en Égypte. Wiet a fait un bel effort pour décrire le commerce à l'époque arabe. Mais, dans le tableau qu'il nous en donne, il faudrait pouvoir systématiquement distinguer entre les produits qui faisaient l'objet d'échanges entre l'Égypte et l'extérieur et ceux qui étaient réservés aux échanges intérieurs. Les armes, les étoffes de lin, l'alun devaient être les principaux éléments de l'exportation. Il ne semble pas que la production agricole donnait lieu à des échanges suivis.

Du côté des importations, nous sommes moins renseignés : il est probable que le fret de retour était constitué par le bois, dont l'Égypte a toujours eu besoin, par le fer qu'elle ne possède pas, et aussi par les esclaves que les trafiquants allaient chercher au cœur de l'Europe. Il faut tenir compte aussi des bénéfices certainement très importants que devait laisser dans le pays le transit des épices.

Il devait y avoir alors, comme maintenant, les échanges invisibles, pour compléter la balance des comptes. Nous verrons plus loin qu'il ne faut sans doute pas négliger les déplacements de métaux précieux qui se produisaient lors des révolutions politiques, soit que l'or fût introduit comme moyens d'invasion pacifique, soit qu'il sortît comme prise des armées victorieuses. Mentionnons encore les tributs et les rançons, tel le

tribut de 100.000 dinars que le vizir Chawar s'engagea à payer au roi franc Amaury, comme prix de son aide contre Chirkouh; et la rançon de 1 million de dinars que le même Chawar dut payer au même Amaury quelques années plus tard pour racheter le Caire menacé de destruction ⁽¹⁾.

3° Même si, par impossible, la balance des comptes au cours de la période étudiée par Makrizi nous était connue, il resterait encore bien des points obscurs quand on entreprendrait d'expliquer pourquoi, à certains moments, l'or ou l'argent monnayés disparaissaient de la circulation. Je crois qu'il faudrait tenir compte de deux ordres de faits.

Il est probable que les maîtres du pays ne restituaient pas à la circulation les espèces qu'ils prélevaient sur elle. Les dinars, lorsqu'ils étaient rares dans le commerce, ne l'étaient pas toujours dans les trésors privés : la thésaurisation était un moyen de puissance. Et d'autre part, les métaux précieux étaient largement employés pour certaines fabrications de luxe. Ainsi s'expliqueraient les inventaires de trésors somptueux faits à des époques où la situation monétaire du pays est mauvaise. Kalkachandi, cité par Wiet, attribue expressément la cessation de la frappe des dirhems (vers 800) au fait qu'on avait gaspillé l'argent pour orner les selles et les vases.

Du temps des Fatimites, l'or prenait quelquefois une destination encore plus définitive. Makrizi, cité par Sauvaire, évalue dans le *Traité des Famines* à 10.000 dinars la valeur de cinquante pièces d'étoffes, dont trente tissées d'or et les autres brochées d'or pour l'ensevelissement du vizir Ya'koub ebn Kals.

Ces considérations permettraient peut-être d'expliquer certaines anomalies.

Par exemple les numismates ont conservé de nombreuses monnaies des sultans ayyoubides (513 à 630); or il semble résulter du texte de Makrizi que l'or a alors disparu de la circulation pour faire place à l'argent. Beaucoup plus tard, sous Farag, le bronze a remplacé l'or et l'argent, et c'est en bronze qu'on compte toutes choses, d'après le *Traité des Monnaies*.

⁽¹⁾ Voir SCHLUMBERGER, *Campagnes du roi Amaury I^{er} de Jérusalem*.

Et cependant Makrizi dans le *Kitab el Soulouk* ⁽¹⁾ écrit : « En Safar 818 il y avait (en Égypte) trois sortes (de monnaies) d'or : en premier lieu l'or haradjah devenu rare ; c'était l'or musulman pur d'alliage ; la deuxième sorte comprenait la monnaie d'or appelée ifranty, oufloury, boundouqy et doukât; elle venait du pays des Francs ; la monnaie d'or de la troisième sorte était le nàsery qui avait été frappé par Al Malek Naser el Farag » ⁽²⁾.

Je crois qu'on a assez d'éléments pour émettre l'hypothèse, qui serait à vérifier, que l'Égypte a vécu pendant longtemps sur un stock qui provenait de ses mines, et l'or byzantin grâce au commerce; que ces sources se sont épuisées et que le même stock, qui d'ailleurs devait aller en s'ameuisant, a été l'objet de refontes successives, fournies par d'anciennes pièces ou par des objets d'or qui ressortaient dans des périodes de crise. Hypothèse que semble vérifier l'existence à certaines périodes, de pièces écaillées, à empreintes défectueuses, dont la substance provient évidemment de refontes sans addition de métal vierge.

4° Une autre question qu'il faudrait résoudre est celle de la frappe et des hôtels de monnaies. Makrizi n'en parle pas dans son *Traité*. Et s'il leur consacre quelques lignes dans sa *Description historique et topographique de l'Égypte*, il ne répond pas à la question qu'on est en droit de se poser et qui est essentielle pour la compréhension de tout régime monétaire : la frappe était-elle libre? Les particuliers avaient-ils la faculté de faire transformer en monnaie l'or qui était leur propriété. Ou, du moins, la frappe n'était-elle pas si onéreuse qu'elle pouvait, dans certains cas, et à certaines époques, créer une grande disparité entre l'or monnayé et l'or marchandise ou les pièces d'or d'origine étrangère? Les hôtels de monnaies devaient être considérés comme des sources de revenus importantes, et soit qu'ils fussent exploités en régie directe, soit qu'ils fussent affermés, on devait être tenté de leur demander de rendre au Trésor les services que l'on demande maintenant aux Instituts d'émission.

⁽¹⁾ Cité par VAN GENNEP, *loc. cit.*

⁽²⁾ En 811, Makrizi faisait état, dans le *Kitab el Soulouk*, d'une quatrième sorte de monnaie d'or le dinar sâlemy; celui-ci cessa d'avoir cours en 813.

Je serais tenté de le croire à la lecture du passage relatif au régime institué par Mou'izz. Ibn Touloun à son arrivée en Égypte avait fait frapper des dinars qui furent appelés Ahmédis (270 au plus tard). Mais précisément parce que ce prince avait voulu dans un sentiment religieux, que ces pièces eussent un haut degré de finesse, celles-ci devaient être recherchées pour la thésaurisation ou pour des emplois industriels; Makrizi signale lui-même que l'or Ahmédi était le meilleur que l'on employât pour les dorures. Aussi, jusqu'à l'arrivée en Égypte du Kaïd Abou Hassan Gauhar à la tête des armées de l'Émir des fidèles Mou'izz (en 358) la monnaie courante resta-t-elle la monnaie des Khalifes, plus précisément représentée par les dinars radhis.

Mais avec l'arrivée de Mou'izz (363) un nouveau régime est institué. Des dinars mou'izzis ayant été frappés en grand nombre, leur emploi devint obligatoire pour le paiement des impôts, ce qui semble impliquer que les dinars radhis ne furent pas exclus de la circulation, où ils continuèrent à servir aux besoins du commerce⁽¹⁾.

Or, Makrizi signale que cette mesure discrédita tellement les dinars radhis que ceux-ci perdirent au change plus d'un quart de dinar.

Il ne semble pas que le refus d'accepter en paiement de l'impôt une pièce d'or puisse par lui-même la déprécier dans de telles proportions. Deux hypothèses se présentent : les dinars radhis étaient d'un poids ou d'un titre inférieur aux dinars mou'izzis, hypothèse qu'il faut écarter en raison des scrupules religieux qui prévalaient alors dans ces questions de frappe de monnaie. Aussi bien le poids des monnaies d'or radhi que nous avons conservées serait-il plutôt légèrement supérieur à celui des pièces que nous avons conservées de Mou'izz⁽²⁾. L'autre hypothèse est la suivante : le Trésor n'acceptant que des dinars mou'izzis le contribuable qui n'a que des dinars radhis est obligé de les vendre à l'Hôtel des Monnaies. Et là, pour quatre dinars radhis livrés on ne lui rend que trois dinars mou'izzis.

⁽¹⁾ Les Égyptiens se servent beaucoup de *radhis*. Le Khalife Fatimite a changé les monnaies sauf les *radhis* et les *mozabbaq*. El Moqadassy, cité par SAUVAIRE, I, p. 156. Le Khalife de Bagdad er Radhi régna de 322 à 329 (934-940).

⁽²⁾ Voir le tableau de DON VAZQUEZ QUEIRO, *loc. cit.*

Cette notion du fait du prince, ne doit d'ailleurs jamais être perdue de vue quand on cherche à expliquer certains faits, et notamment quand il s'agit du change des monnaies. En voici un autre exemple :

« Au moment où Farag monta sur le trône, Ylbougha distribua, selon la coutume, un don de joyeux avènement; il le fit en comptant le dinar à 24 dirhems et à la fin de l'opération publia un arrêté fixant le prix d'achat du dinar à 30 dirhems avec pénalité de confiscation pour ceux qui n'obtempéreraient pas à cet ordre⁽¹⁾. On voit le sens de l'opération : Farag se reconnaît débiteur d'un dinar d'or; il s'acquitte en versant 24 dirhems d'argent suivant un taux qu'il fixe⁽²⁾. Mais dès le lendemain, si un de ceux à qui il a dispensé ses bienfaits doit à son tour s'acquitter envers lui — ou envers un tiers — d'une somme exprimée en dinars, il ne pourra le faire qu'en payant 30 dirhems pour un dinar.

Il est d'ailleurs question dans ce texte d'une « taxe spéciale sur le change qui, avec les frais, se monta à 19 0/0 ».

5° L'exposé de Makrizi ne nous permet pas non plus de nous faire aisément une opinion sur ce que nous appellerions aujourd'hui l'étalon monétaire, la monnaie de compte, la monnaie réelle. Nous devons deviner leurs vicissitudes au cours des six siècles passés en revue. Pour autant que nous puissions comprendre Makrizi il semble que du III^e au IX^e siècle, l'Égypte a évolué de l'étalon or, à l'étalon de bronze, en passant par l'étalon d'argent.

Il ne faut pas prendre à la lettre, mais plutôt considérer comme un acte de foi cette phrase par laquelle débute le chapitre : *Des Monnaies de l'Égypte* « Sous toutes les dynasties qui se sont succédé dans ce pays,

⁽¹⁾ G. WIET, *Matériaux pour un Corpus*, t. LII de l'Institut français, p. 192.

⁽²⁾ C'est ainsi que déjà du temps des Fatimites, on réglait en dirhems les soldes exprimés en dinars. MAKRIZI, *Description de l'Égypte*, cité par SAUVAIRE, I, p. 278. « Sous les Fatimites, au moment d'une expédition maritime le Khalife et le vizir assistaient à la distribution de la solde des gens qui devaient y prendre part. On étendait devant la salle des pièces de cuir sur lesquelles on versait les dirhems. Les peseurs du Trésor étaient mandés et la distribution avait lieu par groupe de dix hommes auquel les peseurs pesaient ce qui lui revenait. Chacun d'eux recevait 5 dinars au change de 36 dirhems par dinar ».

soit du temps du paganisme, soit depuis l'islamisme, la seule monnaie dont on y eut fait usage pour évaluer le prix de la main-d'œuvre et de toutes les marchandises a toujours été la monnaie d'or ».

En réalité, ce régime cessa avec l'arrivée de Saladin en Égypte, en 567, et fit place au régime de l'étalon d'argent.

Mais dès la fin du IV^e siècle, sous le règne d'El Hakim, une crise monétaire s'était produite, sur la nature de laquelle il est assez difficile de s'entendre.

Voici ce qu'écrivit Makrizi : « Du temps d'El Hakim, le nombre des dirhems étant fort augmenté, on donna jusqu'à 34 dirhems pour un dinar : le prix de toutes les denrées changea. . . . alors on supprima les dirhems. . . . » (et on en créa de nouveaux). « La proportion de la nouvelle monnaie fut réglée à 18 dirhems pour un dinar ».

S. de Sacy croit pouvoir donner l'explication suivante : « Je présume qu'avant Saladin, toutes choses s'appréciaient en dinars, que la monnaie d'or était la seule monnaie légale, la seule mesure invariable de toutes les valeurs, et que tous les comptes se faisaient en dinars. Cela n'empêchait pas qu'il y eût des dirhems, mais on ne les prenait que comme matière, et leur valeur en dinars n'était pas fixe, elle variait comme le cours de toutes les marchandises. . . . Si ma conjoncture sur l'état de la monnaie du temps des Fatimites en Égypte est bien fondée, il faudrait en conclure que l'on avait alors, dans ce gouvernement, une idée plus juste de la monnaie que celle qui dirige aujourd'hui (c'est-à-dire en 1796) le régime monétaire dans la plupart des États de l'Europe où l'ont croit pouvoir établir une proportion fixe entre l'or et l'argent. . . . ».

Je ne crois pas pouvoir donner la même interprétation que S. de Sacy au texte de Makrizi. D'un côté, celui-ci déclare expressément que « la proportion de la nouvelle monnaie fut réglée à 18 dirhems pour un dinar » ce qui implique précisément la prétention d'établir un rapport fixe entre l'or et l'argent. D'autre part, s'il était exact que « toutes choses s'appréciaient en dinars » et que « tous les comptes se faisaient en dinars », c'est-à-dire en or, on ne voit pas comment l'augmentation des dirhems aurait eu pour effet de faire changer le prix de toutes les denrées comme le dit Makrizi.

Quoi qu'il en soit, le texte de Makrizi est obscur.

On trouverait une explication plus satisfaisante de la crise du règne d'El Hakim, dans un autre texte de Makrizi, dans le *Traité des Famines*, cité par Sauvaire⁽¹⁾. Voici ce texte que je crois devoir citer en entier :

« En l'année 395, la crue du Nil s'arrêta, de sorte que la rupture du khalidj eut lieu à la fin de misry, l'eau étant à 15 coudées et 7 doigts; la plus haute crue atteignit 16 coudées et quelques doigts. Aussi les prix des marchandises s'élevèrent-ils et les opérations de change furent arrêtées. Or les derhams-monnaie s'appelaient, à cette époque, derhams *zâidah* (excédent) et *qétâ* (fragments). Par suite, le public éprouva beaucoup de gêne à cause de ces pièces. Le change du dinar était de 26 de ces derhams. Puis le taux (se'r) du dinar augmenta jusqu'à ce que, en l'année 397, il fût de 34 derhams pour un dinar. Le taux s'éleva encore : l'agitation publique augmenta, les difficultés de change se multiplièrent, et par suite de cet état de choses les affaires furent suspendues. Cependant, l'ordre fut donné de descendre du Beit el-Mâl vingt caisses pleines de derhams, qui furent distribués aux changeurs, et défense fut faite par crieur public de se servir des derhams-fragments (*qétâ*) et des *zâidah*; il était enjoint en même temps de porter à l'hôtel de la monnaie, dans un délai de trois jours, toutes celles de ces pièces qu'on posséderait. Cette mesure qui causait aux gens la perte de leur fortune leur fut très pénible, car on payait pour un seul des derhams neufs 4 des derhams-fragments et *zâidah*. Il fut ordonné en outre que le pain fût vendu à raison d'un des derhams neufs les 12 ratls et le dinar changé pour 18 de ces derhams. Un certain nombre de cuisiniers et de boulangers reçurent la bastonnade et furent promenés publiquement, parce qu'il y avait un grand encombrement de gens autour du pain. Le pain ne se vendait que mouillé ».

Deux points sont à retenir de ce texte :

a) Le phénomène de l'enchérissement des denrées n'est pas attribué ici à l'augmentation du nombre de ces dirhems, mais à une cause économique, la raréfaction des marchandises. Il n'est donc plus étonnant que le prix de celles-ci monte, que d'ailleurs ce prix soit exprimé en or ou en argent;

⁽¹⁾ SAUVAIRE, *loc. cit.*, p. 276.

b) La notion de taux (*sér*) prend ici une importance capitale. Surtout si, comme le propose Sauvaire, ce mot *sér* doit être entendu dans le sens de tarification. Les marchandises de consommation étaient à cette époque tarifées dans tous les États musulmans; cette tarification était en Égypte édictée en dinars, donc en or, et cependant les règlements s'effectuaient en argent. Nominale, le prix des marchandises restait fixe en or, mais rien ne pouvait empêcher que par suite de la raréfaction des marchandises, les vendeurs exigeassent une quantité plus grande de la monnaie réelle. C'est alors que l'élasticité du rapport entre l'or et l'argent venait à leur aide. Je ne sais, pour ma part, s'il faut admirer ce procédé qui permettait de tourner légalement la tarification. En tout cas, la mesure prise tendait à y mettre fin. Et j'ai une tendance à croire qu'en immobilisant la valeur de l'or par rapport aux marchandises qui devaient fatalement encherir, puis à la suite de la réforme, par rapport à l'argent, on déclancha inconsciemment le mécanisme de la loi de Gresham.

Toutefois il est probable que des circonstances économiques favorables revinrent dans le pays, si on en juge d'après l'importance des pièces d'or qui nous sont parvenues (voir le tableau de Don Vazquez Queipo) du règne d'Al Moustansir Billah (427 à 530).

Mais avec l'arrivée de Saladin (567), la situation allait changer. Makrizi ne le dit pas expressément. Mais la suite de son texte, une contradiction dans celui-ci, permet de penser que l'argent devint alors la monnaie étalon.

Si, en 583, lors de sa réforme monétaire qui retirait le cours légal à toutes les monnaies d'Égypte, Saladin fit frapper des dinars, il semble ou que ceux-ci le furent en petite quantité, ou disparurent de la circulation; la monnaie courante dut consister alors en dirhems, dits Naseris, alliés à égales parties d'argent fin et de cuivre.

Des successeurs de Saladin s'appliquèrent à améliorer l'alliage : al Kamil, en 622, puis al Zahir Baibars (658-676); et la monnaie de ces deux sultans continua à avoir cours jusqu'en 781 sous Mansour 'Ali II, date à laquelle ils furent altérés.

C'était d'ailleurs la fin de l'étalon d'argent. Barkouk monté sur le trône en 784, fit cesser la fabrication des dirhems, « qui devinrent si rares qu'ils ne furent plus considérés que comme une sorte de bijou que l'on criait

dans les marchés sous la dénomination de hiradj » (c'est-à-dire breloques). Peut-être continua-t-on pendant quelque temps à compter en dirhems, car Makrizi fixe sous le règne d'Al Nasir Farag (808-815) le moment où les pièces de cuivre « commencèrent à avoir cours ».

Il faut entendre par là, comme le précise Makrizi lui-même dans sa *Description historique et topographique de l'Égypte*, que, à partir de ce moment « les Égyptiens ne font plus le commerce qu'en fels : c'est en cette monnaie qu'on apprécie l'or et toutes les marchandises », et comme il le dit dans le *Traité* « on évaluait en ce genre de monnaie tout ce qui se vendait; on disait même un dinar vaut tant de pièces de cuivre ».

Le bronze est donc devenu la monnaie étalon, et la monnaie de compte. En 817 Mouayyad Chaik décide la frappe de dirhems et en 818 donne ordre de faire usage de ces espèces dans le commerce. Mais quand Makrizi écrit son *Traité* (entre 818 et 824) les fels sont encore la monnaie de compte.

6° Sur les causes de cette lente dégradation de la monnaie, il serait normal que Makrizi nous renseignât lui-même. Mais cet historien, qui dans d'autres parties de son œuvre, semble avoir fort bien compris l'interdépendance des phénomènes monétaires, économiques et politiques semble, dans son *Traité*, considérer l'histoire de la monnaie comme indépendante, et s'il se complait de ci de là à signaler les méfaits d'une altération de monnaie, ou les bienfaits de l'introduction d'une monnaie plus saine, il néglige de rechercher les causes profondes de ces variations, paraissant attribuer aux seuls caprices du prince les variations qu'il constate.

Nous avons déjà vu que, traitant de la crise sous el Hakim, Makrizi lui donne dans le *Traité des Monnaies* une explication purement monétaire qui n'est pas satisfaisante, alors que dans le *Traité des Famines*, il donne une explication économique qui nous paraît toute naturelle.

On regrette que Makrizi, dans son *Traité des Monnaies* n'ait pas pensé à rechercher pourquoi à tel moment l'or ou l'argent abondait, pourquoi, à d'autre, les métaux précieux devenaient rares.

Non seulement en se posant ces questions il eût été amené à nous renseigner sur l'état des échanges commerciaux au cours des époques dont

il écrivait l'histoire monétaire, mais il eût été certainement amené à broser des événements politiques un tableau qui eût été plein d'enseignement.

Lorsque, par exemple, Makrizi signale que le Kaïd Gauhar fit frapper une grande quantité de dinars, avant l'arrivée de Mou'izz, on aimerait avoir de Makrizi lui-même la confirmation de ce qu'on ne peut que soupçonner : à savoir, que tout cet or avait été envoyé par le khalife fatimite dans le pays qu'il voulait s'attacher. « Les auteurs ne nous cachent pas, écrit Wiet, que disposant de très abondantes ressources, le khalife fatimite consacrait à sa propagande en Égypte des sommes considérables. Et lors de la dernière et victorieuse invasion, le général Gauhar avait emporté avec lui mille charges d'or qu'il destinait à la solde des troupes, aux gratifications et aux frais de guerre ».

Voilà donc une invasion qui profita au pays en augmentant la circulation de l'or.

Celle de Saladin, en 567, paraît avoir été beaucoup moins profitable au pays puisqu'elle marque le déclin de l'or. On aimerait que Makrizi nous renseignât sur la destination de cet or; il se borne à nous dire que « ce qui fut alors tiré du palais, tant en dinars qu'en dirhems qu'en ouvrages d'orfèvreries » fut considérable au delà de toute imagination; que « l'or et l'argent sortirent de ce pays pour n'y point revenir et en disparurent totalement » et que « lorsqu'on nommait devant les Égyptiens un *dinar rouge* c'était comme si devant un jaloux on eût prononcé le nom de sa femme; et quiconque en recevait un était aussi content que si on lui eût apporté la promesse du paradis ».

A quelles fins cet or sortait-il? Servit-il à financer les alliances que Saladin rechercha de divers côtés, fut-il le prix de l'investiture officielle que Saladin sollicita et obtint de Bagdad? Fut-ce le coût des offensives contre les Francs? On voit qu'il y avait là un beau sujet à traiter pour un historien.

Sur cette autre révolution monétaire, qui deux cents ans plus tard, sous Barkouk et sous Farag, verra le remplacement de l'argent par la monnaie de cuivre, Makrizi est également assez laconique, et c'est dans deux endroits différents de son *Traité* qu'il faut chercher les deux causes auxquelles il attribue cette révolution.

D'une part, l'Émir Mahmoud ben Ali ayant reçu de Barkouk la charge

d'ostadar fait cesser la fabrication des dirhems et fait frapper une grande quantité de fels.

D'autre part, il y aurait une cause technique, et qui, celle-là, dut, en effet, être efficiente : les monnaies de cuivre étant devenues monnaies légales et la frappe étant probablement libre « les Francs importèrent du cuivre rouge à cause des avantages qu'ils y trouvaient », ils enlevaient par ce moyen tous les dirhems et les emportaient dans leur pays ».

Je ne fais pas de difficultés pour reconnaître que cette dernière circonstance était éminemment apte à vider l'Égypte de ce qu'il lui restait de métaux précieux; mais ici encore j'ai l'impression qu'il faut aller rechercher des causes plus profondes; car si les Francs pouvaient faire frapper des fels, c'est que Barkouk avait été obligé de se contenter de la monnaie de cuivre comme monnaie légale, et s'il avait dû renoncer à l'argent, c'est très certainement parce que celui-ci avait fui; et si celui-ci avait fui, c'est très certainement en raison d'événements auxquels Makrizi ne fait qu'une brève allusion en parlant des « malheurs arrivés à l'Égypte depuis 806 ». Ce que furent ces malheurs, Makrizi nous le dit ailleurs qu'en son *Traité* dans un passage où il fait le procès de Farag : Invasion de Tamerlan (803); disette (806); émeutes et peste. On pourrait y ajouter la perte du trafic des épices par suite de l'ouverture de la route du Cap devenue praticable par l'augmentation du tonnage des navires, et par la sécurité des ports de relâche. Ce sont là, semble-t-il, des causes suffisantes pour expliquer l'appauvrissement d'un pays. Aussi s'étonnera-t-on de lire dans le *Traité des Monnaies* : « Quiconque a reçu de Dieu du bon sens et quelques connaissances sait que ces monnaies de cuivre ont causé la ruine du pays et ont dépouillé l'Égypte de tout son embonpoint ».

7° Il me reste à parler de la proposition de réforme faite par Makrizi pour mettre fin au régime des monnaies de cuivre.

Nous avons vu que le Sultan Al Mouayyad, sous le règne duquel fut écrit le *Traité*, avait en 817 ordonné la fabrication de dirhems, et prescrit leur emploi dans le commerce. Mais nous avons vu aussi que la monnaie de bronze restait la monnaie de compte. Makrizi s'en indigna et s'étonna que le Sultan « souffre que ces dirhems soient considérés comme une monnaie accessoire des pièces de cuivre, et appréciés en cette nature de

pièces». « C'est une chose bien honteuse », écrit Makrizi. Il exhorte le Sultan à délivrer l'Égypte de cette honte; et « il se flatte même, que, s'il plaît à Dieu, ce sera une chose très facile ».

Son plan comporte deux points (qu'il ne faut pas s'attendre à trouver juxtaposés dans le texte de l'écrivain arabe).

D'un côté, il faut changer la monnaie de compte; on ne comptera plus en fels; on enjoindra aux témoins de boutiques (les notaires) que l'on ne dresse aucun bail à ferme de terre, aucun bail de maison, aucune constitution de douaire, aucun billet ou obligation pour reconnaissance d'une dette, que la somme y soit exprimée en dirhems *Mouayyadis*; les courtiers dans tous les marchés ne pourront proclamer le prix d'une marchandise vile ou précieuse, que dans la même espèce de monnaie; les bureaux de finances du Sultan, ceux des *émirs* et des legs pieux, ne devront porter sur leurs registres aucun article de recette et de dépense que dans ces mêmes dirhems « en sorte que les dirhems *Mouayyadis* soient le terme commun auquel on rapporte, et par lequel on apprécie toutes les autres monnaies ».

D'autre part, il faut réformer le régime de la monnaie réelle. Mais chose curieuse, Makrizi ne propose pas d'intensifier la frappe des dirhems *Mouayyadis* entreprise en 817. Sans doute en sentait-il l'impossibilité matérielle dont il ne nous dit rien : l'argent devait être trop rare pour qu'il pût constituer une circulation suffisante.

Il propose donc d'utiliser les fels mais en les dévalorisant sur la base du prix de revient du cuivre rouge en pays francs, majoré du fret et du coût de la frappe; et chose plus curieuse encore, il propose de fixer le taux des fels non pas d'après les dirhems, mais d'après le dinar en ajoutant, il est vrai, que « quand on connaîtra à combien de fels monte la valeur d'un dinar, on saura aussi combien il en faut pour le change d'un dirhem *Mouayyadi* », ce qui laisse supposer qu'à cette époque — et pour autant qu'il y ait eu des dinars en circulation — dirhems et dinars étaient dans un rapport fixe.

S. de Sacy ne commente pas ces propositions. Je ne pense pas qu'il les ait approuvées, lui qui, à juste titre, estimait peu convenable un système bimétalliste; car Makrizi ne propose ici rien moins que le trimétallisme, avec cette circonstance aggravante ou atténuante, comme on voudra, qu'en

fait il n'y aurait guère eu que des fels en circulation. Et par surcroît, on aurait demandé à cette monnaie de cuivre de servir au règlement de dettes ou de contrats obligatoirement libellés en argent. Certes, il faut tenir compte des conditions toutes spéciales qui régnaient alors et de la nécessité de mettre un frein à l'abus que constituait la frappe libre du cuivre importé par les Francs. Je doute que le système préconisé ait pu donner de bons résultats. Je pense même qu'il aurait eu pour effet de rendre plus rare même la monnaie de cuivre. Car il devait y avoir des causes plus profondes à l'appauvrissement de l'Égypte.

Aussi bien Heyd, cité par Wiet, signale qu'au xv^e siècle les métaux se faisaient rares en Égypte « depuis les plus précieux comme l'or et l'argent jusqu'aux plus communs tels que le plomb et le cuivre ».

En résumé, si le *Traité des Monnaies musulmanes* de Makrizi est le seul où cette question soit traitée avec quelque étendue, et si d'autre part ce travail a toutes les qualités d'érudition qu'on reconnaît généralement à Makrizi, il ne faut pas perdre de vue que, pour une compréhension complète de l'histoire monétaire de l'Égypte au moyen âge, il faudrait sur bien des points poursuivre les recherches dans des ouvrages historiques, et en tout premier lieu dans l'œuvre de Makrizi lui-même.

E. MINOST.